



TREIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport d'évaluation annuel 2008-09

I. Introduction

1. Le BIT utilise plusieurs fonctions pour aider le Conseil d'administration à s'assurer que son programme de travail est mis en œuvre de manière efficace. L'Unité d'évaluation (EVAL) du Bureau contribue à renforcer l'accent mis sur les résultats en effectuant des évaluations spécifiques et en contrôlant le système d'évaluation de l'ensemble du Bureau.
2. Dans le cadre de la politique d'évaluation en vigueur, le Bureau présente chaque année au Conseil d'administration un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la fonction d'évaluation du BIT. Le rapport de cette année contient: un résumé des mesures adoptées pour aligner la fonction d'évaluation sur la mise en œuvre de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (la Déclaration sur la justice sociale); un inventaire des résultats obtenus dans les domaines du contrôle de l'évaluation et de la gestion de la qualité; une analyse des facteurs qui affectent la qualité des rapports d'évaluation; un rapport de situation sur la suite donnée aux recommandations découlant des évaluations de haut niveau; une liste des évaluations prévues pour l'année prochaine. Le rapport contient également des informations générales sur les enseignements qui ont pu être tirés d'évaluations récentes ainsi que sur le rôle joué par la fonction d'évaluation dans l'amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent.
3. En novembre 2008, le Conseil d'administration a proposé diverses formules pour améliorer le rapport. Il a tout d'abord demandé des informations plus détaillées sur la suite donnée aux recommandations ainsi que sur les raisons expliquant que les mesures de suivi ne soient parfois appliquées que partiellement. Il a ensuite demandé à disposer d'éléments tangibles attestant que l'on tire des enseignements des évaluations et que l'on s'en sert effectivement pour l'élaboration des futurs programmes. Il a enfin prié le Bureau de faire rapidement le nécessaire pour que la Déclaration sur la justice sociale devienne le principal fondement des évaluations par pays et par programme, notamment en ce qui concerne les analyses et les recommandations relatives aux programmes par pays de promotion du travail décent. Il a été tenu compte de ces propositions pour l'élaboration du présent rapport.

II. Contribution de la fonction d'évaluation à la mise en œuvre de la Déclaration sur la justice sociale

4. En vertu de son mandat, la fonction d'évaluation concentre son attention sur les activités destinées à contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent ainsi qu'au développement social des Etats Membres par le renforcement des capacités et des moyens d'action des mandants tripartites.
5. La Déclaration sur la justice sociale invite les mandants à envisager d'établir, si nécessaire avec l'aide du BIT, les indicateurs ou statistiques appropriés permettant de suivre et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme national en faveur du travail décent. Elle engage le Bureau à mettre au point des outils appropriés pour évaluer efficacement les progrès réalisés et l'impact que d'autres facteurs et politiques sont susceptibles d'exercer sur les activités des mandants. Le Bureau s'est engagé encore plus résolument à contrôler et à évaluer correctement les programmes; à faire part au Conseil d'administration des enseignements retenus, notamment dans le cadre des évaluations indépendantes; à contrôler et à évaluer la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent.
6. Sur la base de la Déclaration sur la justice sociale, le Bureau a effectué un bilan des activités de contrôle et d'évaluation relatives à la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent et des activités de coopération technique. En coopération avec les secteurs techniques et les régions, il s'attache actuellement à coordonner la révision des directives et des méthodes actuelles de contrôle et d'évaluation afin de s'assurer qu'elles tiennent compte de l'ampleur accrue des évaluations. Le Bureau s'attache également, à la lumière des principes énoncés dans la Déclaration sur la justice sociale, à réviser les méthodes employées actuellement pour les évaluations. Parmi les initiatives prises au cours de l'année 2009, il convient de citer:
 - la sélection de huit pays pilotes, que l'on aidera à se doter des capacités et des techniques nécessaires pour contrôler et évaluer les politiques, les programmes et les activités relatifs au travail décent;
 - la constitution d'un inventaire des méthodes du BIT permettant d'évaluer l'impact des programmes sur le plan institutionnel et technique ainsi qu'au niveau national;
 - l'offre au personnel des bureaux extérieurs et aux mandants d'un appui sous forme d'initiations pratiques s'inspirant des résultats des études d'évaluabilité ainsi que du bilan des pratiques actuelles en matière de suivi et d'autoévaluation;
 - une révision systématique du mandat des évaluations, en fonction des domaines d'intervention et des principes définis dans la Déclaration.

III. Contrôle visant à promouvoir des pratiques harmonisées et de qualité

7. Le Bureau est chargé de surveiller la mise en œuvre et de communiquer les résultats des activités de l'Organisation, qu'il s'agisse des activités fondamentales ou de celles qui sont financées par des ressources extrabudgétaires. Le bon fonctionnement et la fiabilité des mécanismes permettant d'assurer le suivi, l'examen et le compte rendu des résultats sont régulièrement vérifiés. Un appui technique et un dispositif d'assurance qualité sont

également prévus pour les évaluations de projets indépendantes, lesquelles sont gérées par le Bureau et suivies et supervisées par les responsables des évaluations.

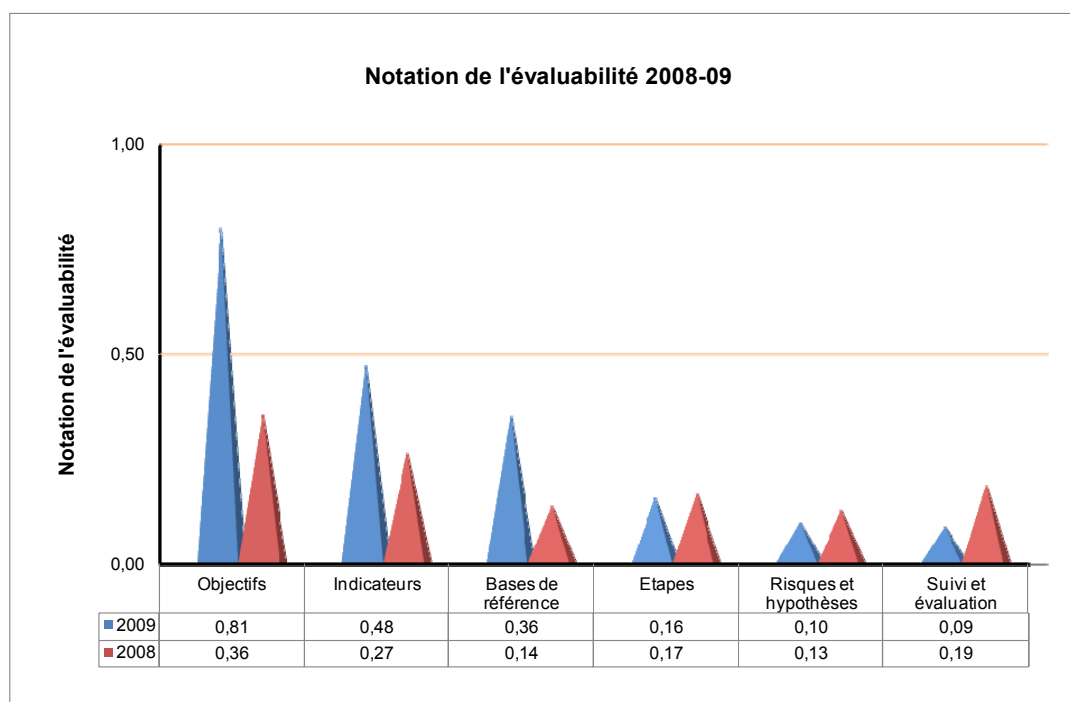
Appréciation de la qualité des rapports d'évaluation

8. En 2009, EVAL a fait procéder une nouvelle fois à une évaluation externe de la qualité des rapports d'évaluation des projets de coopération technique établis en 2008. Cette évaluation a porté sur 42 des 66 rapports d'évaluation publiés dans le courant de l'année. Les évaluateurs ont procédé à leur examen en s'appuyant sur une liste de 73 critères de qualité. Cette liste a été remaniée de manière à intégrer quelques points clés exposés dans la Déclaration sur la justice sociale.
9. La grande majorité (81 pour cent) des rapports d'évaluation comportaient les éléments requis pour répondre aux critères de qualité figurant dans la liste du BIT. Les sections les plus mal classées sont celles qui concernent la méthodologie (27 pour cent ont été jugées au moins satisfaisantes) et le contexte de l'évaluation (38 pour cent jugées au moins satisfaisantes). Il importe à l'évidence d'améliorer la qualité de ces sections pour accroître la validité et la crédibilité des résultats et des conclusions des évaluations, ainsi que celles des recommandations et des enseignements qui en découlent.
10. Selon le rapport, les informations provenant des responsables des évaluations ont montré également que de nombreuses évaluations ont été réalisées avec des budgets et dans des délais limités. L'évaluateur externe a formulé les recommandations suivantes:
 - améliorer la cohérence et la qualité du mandat d'évaluation afin que les équipes chargées de l'effectuer disposent de suffisamment de points de repère, afin également d'accroître l'homogénéité des rapports d'évaluation;
 - veiller à fournir aux évaluateurs une définition précise des termes employés dans le mandat et leur proposer des exemples précis de ce que l'on considère comme un travail de qualité; s'assurer qu'ils disposent des ressources nécessaires pour remplir au mieux leur mandat;
 - établir les rapports d'évaluation en vérifiant l'exactitude des codes et des coordonnées des responsables de l'évaluation, en s'assurant que la présentation est faite selon les règles, en vue de faciliter le suivi de l'évaluation;
 - encourager les évaluateurs à présenter les budgets des projets et à examiner le rapport coût-efficacité, afin de leur permettre de déterminer les causes d'éventuels dysfonctionnements dans les projets et les évaluations (financement insuffisant, ou manque de motivation ou de compétence chez le personnel responsable de la mise en œuvre du projet) et d'optimiser l'utilisation des ressources ou l'impact du projet;
 - revoir le niveau des ressources allouées aux activités d'évaluation et examiner s'il serait possible d'obtenir de meilleures informations en réduisant le nombre d'évaluations et en augmentant les budgets qui leur sont consacrés;
 - continuer à améliorer la liste des critères de qualité afin d'accroître la transparence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience des futurs rapports d'évaluation.

Etudes d'évaluabilité et suivi des programmes par pays de promotion du travail décent

11. Dans le courant de l'année, EVAL a perfectionné la méthode utilisée pour réaliser les études d'évaluabilité des projets et des programmes par pays de promotion du travail décent et a procédé à l'évaluation de 13 de ces derniers. La méthode en question vise à s'assurer que les programmes par pays de promotion du travail décent se prêtent bien à une évaluation et répondent aux impératifs de la gestion axée sur les résultats (GAR); que les résultats énoncés sont définis clairement et qu'ils sont compatibles avec les priorités définies en consultation avec les autorités nationales, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les partenaires du développement et les autres parties prenantes. La méthode consacre enfin, ce qui est déterminant, la validité de la logique et du cadre de résultats du document.
12. En 2009, l'exercice a porté sur les programmes de promotion du travail décent des pays suivants: Albanie, Argentine, Bahamas, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Honduras, Kenya, Mali, Ouganda, Serbie, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie et Yémen.
13. On constate entre 2008 et 2009 (voir figure 1) une amélioration globale essentiellement due à une définition plus précise des résultats, des indicateurs et des bases de référence. Il faudra cependant déployer encore beaucoup d'efforts pour améliorer la qualité et la précision des indicateurs afin d'être mieux en mesure d'apprécier le chemin parcouru en direction des résultats visés.

Figure 1. Notation de l'évaluabilité



14. Sur la base de ces résultats, EVAL a organisé des programmes de renforcement des capacités, fondés sur des initiations pratiques, pour un certain nombre de programmes par pays de promotion du travail décent, l'objectif étant de mieux cerner les facteurs qui concourent à une faible évaluabilité. Trois pays africains et un pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont participé à cette initiative.

15. Cette opération comporte quatre étapes: il s'agit d'analyser et de décomposer la structure logique du programme de promotion du travail décent sans modifier les priorités et les domaines de résultats convenus; de sélectionner, définir et/ou modifier les résultats et les réalisations mesurables des programmes par pays de promotion du travail décent, ainsi que les indicateurs appropriés; d'élaborer des matrices logiques fiables permettant de relier les résultats des programmes de promotion du travail décent aux réalisations; enfin, d'utiliser le cadre de résultats pour mettre au point des plans de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes par pays répondant davantage aux impératifs de la gestion axée sur les résultats.

Bilan du système de suivi et d'autoévaluation de l'OIT

16. Pour préparer la mise en œuvre du cadre stratégique 2010-2015, EVAL a effectué une étude sur les prescriptions du BIT en matière de suivi et d'autoévaluation, sur leur application, ainsi que sur les mécanismes d'établissement des rapports. Le but visé était double: répertorier tous les instruments de suivi et d'autoévaluation actuellement prescrits par la politique, les procédures, les orientations et les manuels du Bureau; examiner de quelle manière ces instruments sont utilisés et la mesure dans laquelle ils fournissent les informations nécessaires pour effectuer des évaluations axées sur les résultats (évaluations indépendantes ou autoévaluations).
17. Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes:
- les principaux mécanismes d'établissement des rapports du Bureau sont mal harmonisés, d'où les problèmes de chevauchement et d'éparpillement, et ne tiennent pas suffisamment compte des résultats définis dans les programmes par pays de promotion du travail décent, qui devraient constituer la référence majeure pour l'établissement des rapports;
 - il n'existe pas de système de suivi de l'information intégré, transparent et immédiatement accessible susceptible de faciliter la gestion de la mise en œuvre des programmes et des projets et d'aider à faire face aux imprévus et aux risques majeurs lors de la mise en œuvre;
 - le suivi et l'évaluation des programmes et des projets ayant pour finalité essentielle de permettre de mieux faire face aux imprévus, les procédures définies dans les manuels de coopération technique du Bureau et dans les grandes orientations ne sont pas toujours suivies. Il est intéressant de constater que, confronté à des aléas, le personnel utilise fréquemment des mécanismes qui ne sont pas officiellement approuvés.
18. Le constat de ces insuffisances n'implique pas que le Bureau n'assure pas le suivi de ses activités mais plutôt que ce suivi n'est pas aussi systématique et efficace qu'il devrait l'être. Le Bureau est en train d'adopter les mesures suivantes afin de remédier à ces lacunes et d'assurer une plus grande conformité aux principes fondamentaux de la gestion axée sur les résultats:
- les risques susceptibles d'empêcher l'obtention des résultats ont été recensés dans le cadre stratégique 2010-2015; ils constituent un important point de repère tant pour la conception et la gestion des opérations que pour le renforcement de l'efficacité des activités de suivi et d'autoévaluation;
 - le programme et budget pour 2010-11 et le cadre stratégique 2010-2015 instituent un cadre officiel ou un ensemble de normes de contrôle interne destinées à garantir la cohérence et la coordination, en fonction des résultats visés, des fonctions et des

responsabilités liées à la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent et aux activités de suivi et d'autoévaluation;

- à partir de 2010-11, des plans de travail axés sur les résultats viseront à remédier à une grande partie des lacunes qui ont pu être recensées, moyennant le renforcement du cadre d'orientation axé sur les résultats, ce qui permettra de mettre en œuvre une approche intégrée de la gestion des ressources et aidera l'ensemble des unités du Bureau à cibler leur action sur les impératifs des programmes par pays de promotion du travail décent et sur les priorités des mandants;
- le Département des partenariats et de la coopération pour le développement a achevé un examen interne des fonctions de supervision des projets techniques relatives à l'exécution des projets; il a également effectué un contrôle interne des rapports de situation, première étape vers la mise en place d'un système de contrôle qui permettra à l'ensemble des unités du Bureau d'assurer un suivi minutieux de l'exécution des projets;
- le mécanisme d'assurance qualité prévu pour les projets de coopération technique a été remanié et comportera désormais un dispositif de gestion des risques. Le Bureau de programmation et de gestion est également en train de réviser et de mettre à jour le mécanisme d'assurance qualité pour les programmes par pays de promotion du travail décent.

Evaluations effectuées en 2009

Evaluations par pays et par stratégie

19. Au cours de la période couverte par le rapport, des évaluations des programmes de promotion du travail décent du Honduras et de l'Indonésie ont été effectuées, ainsi qu'une évaluation indépendante de la stratégie de l'OIT en faveur de l'emploi des jeunes ¹.

Examens internes des programmes par pays de promotion du travail décent

20. Les examens internes des programmes par pays de promotion du travail décent sont gérés par les bureaux régionaux de l'OIT; ils ont pour but de fournir des informations impartiales sur le degré d'efficacité avec laquelle ces programmes sont mis en œuvre. En 2009, trois évaluations de ce type ont été réalisées (Bangladesh, Bolivie et Mongolie); l'examen du programme du Pakistan a été reporté à la fin de 2009. Dans l'ensemble, on constate une évolution au niveau de l'ampleur et de la finalité de ces examens, qui devraient désormais coïncider avec la fin de la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent et en reprendre les priorités et les stratégies, dans la perspective de l'élaboration des prochaines étapes d'une nouvelle phase. Un certain nombre d'enseignements en ont été tirés:
- sur la base de l'expérience acquise, on constate qu'il est nécessaire d'assurer une meilleure corrélation entre les cadres de planification et les processus décisionnels des

¹ Voir documents GB.306/PFA/13/2 et GB.306/PFA/13/3 pour le résumé de deux des rapports d'évaluation. La publication du rapport sur l'évaluation du programme de promotion du travail décent du Honduras a été différée. Le rapport sera présenté au Conseil d'administration dès sa publication.

pays, des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et de l'OIT;

- il faut perfectionner les outils d'évaluation ainsi que les directives concernant le bilan des réalisations; il faut également améliorer les systèmes de mesure permettant de mieux apprécier la performance des programmes par pays de promotion du travail décent;
- il faut renforcer l'aide fournie aux mandants pour assurer une meilleure préparation et une participation plus active au processus ainsi qu'aux mesures de suivi adoptées dans le prolongement des examens internes.

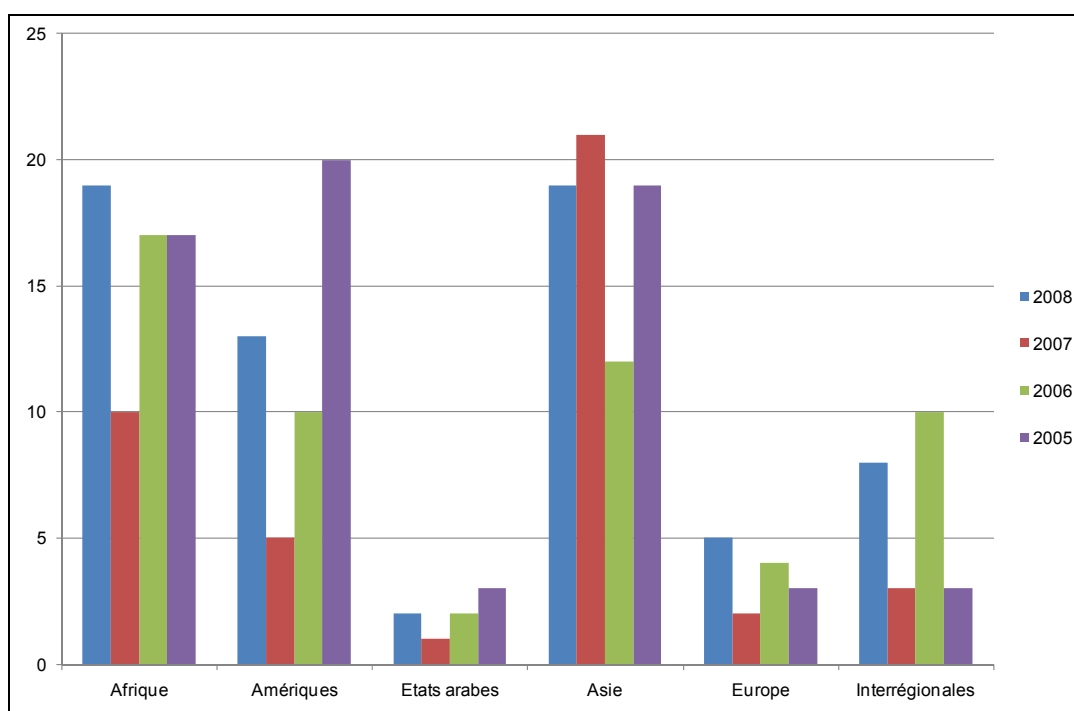
21. EVAL aidera les bureaux extérieurs à réaliser des examens internes en 2010, en remaniant les directives et en fournissant des conseils pratiques.

Evaluations indépendantes des projets en 2008

22. En 2008, 66 évaluations indépendantes ont été réalisées au total, ce qui représente une augmentation de 50 pour cent par rapport à l'année précédente. Les disparités enregistrées d'une année à l'autre s'expliquent en grande partie par la modification constante des portefeuilles de projets, lesquels doivent être évalués dans les délais prescrits. EVAL a en outre sensiblement renforcé sa capacité à assurer le suivi des activités d'évaluation décentralisées.

23. Les figures 2 et 3 ainsi que le tableau 1 ci-dessous informent sur la répartition des évaluations par région et par domaine technique. On trouvera la liste complète de ces évaluations indépendantes sur le site Web de l'Organisation².

Figure 2. Evaluations indépendantes par région et par année, 2005-2008



² www.ilo.org/eval

Figure 3. Part des évaluations indépendantes pour chaque région, 2008

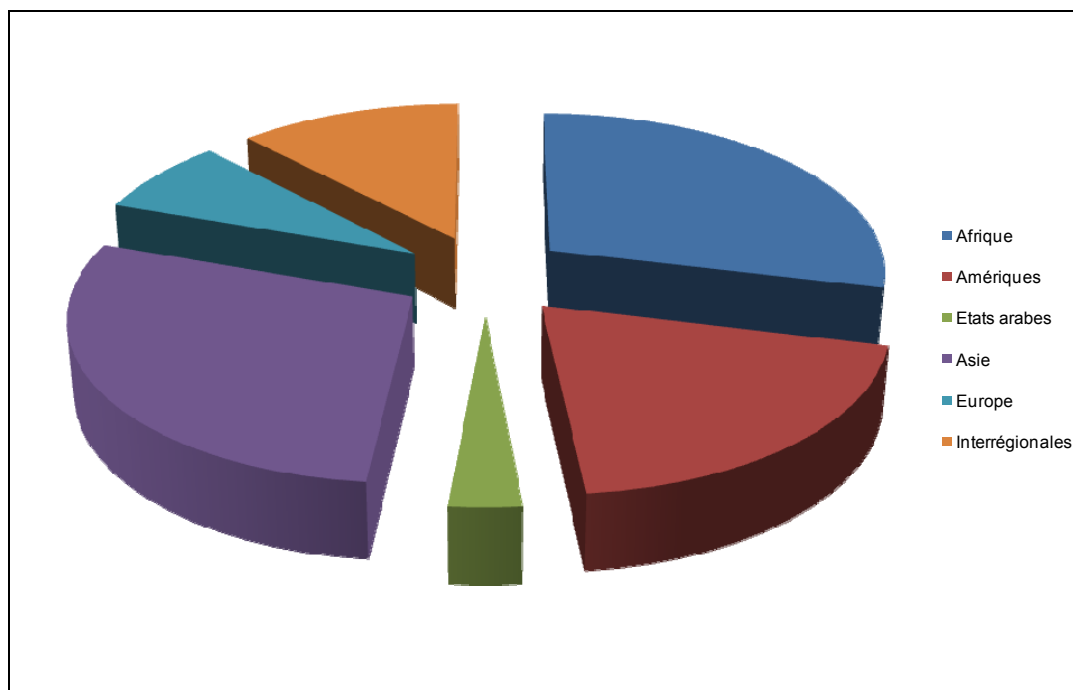


Tableau 1. Evaluations indépendantes des projets par domaine technique, 2008

	Domaine technique	Nombre	Pourcentage
Normes	Elimination du travail des enfants	24	36
	Promotion de la Déclaration	1	1
	Total	25	37
Emploi	Politiques de l'emploi et services consultatifs	11	17
	Création d'emplois et développement de l'entreprise	2	3
	Programme sur les compétences, les connaissances et l'employabilité	1	1
	Emploi des jeunes	5	8
	Promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	4	6
	Total	23	35
Protection sociale	Travail forcé et traite des personnes	2	3
	Le VIH/sida et le monde du travail	3	5
	Gouvernance et gestion	3	5
	Education sur le lieu de travail, sécurité et santé au travail	2	3
	Migrations	1	1
	Total	11	17
Dialogue social	Dialogue social, législation du travail et administration du travail et activités sectorielles	7	11
	Total	7	11
Total		66	100

IV. Accroître l'utilité des évaluations: suivi, apprentissage institutionnel et partage des connaissances

Renforcement des capacités et des compétences nécessaires pour les évaluations

24. L'OIT attache une grande importance au renforcement de la capacité des mandants d'effectuer et d'utiliser les évaluations dans le cadre de leur formation et de leur responsabilisation. Dans le courant de l'année 2009, un atelier de renforcement des capacités destiné aux mandants tripartites nationaux a été organisé au Centre international de Turin. Il portait sur les aspects conceptuels et pratiques des évaluations, à l'OIT et dans le système des Nations Unies; il y a été notamment question des approches et des méthodes utilisées, de la gestion des évaluations et des questions contractuelles, ainsi que de la diffusion et de l'utilisation des informations issues des évaluations.
25. Le travail de sensibilisation dans les régions s'est poursuivi, dans le but de renforcer de manière ciblée les capacités des responsables des projets de l'Organisation et des fonctionnaires des bureaux extérieurs dans les domaines du suivi et de l'évaluation (Bangkok, Beyrouth, Buenos Aires, Le Caire, Dakar, Dar es-Salaam et Moscou). Des modules de formation portant sur certaines thématiques générales comme la GAR, les programmes par pays de promotion du travail décent et la réforme du système des Nations Unies ont été mis au point et dispensés (Addis-Abeba, Budapest, Lima). Ce programme de sensibilisation, malgré son caractère ambitieux, devra être suivi de mesures plus rigoureuses si l'on veut institutionnaliser la conception et l'évaluation et en faire des outils à part entière de la mise en œuvre de la GAR.

Suite donnée aux évaluations indépendantes de haut niveau à compter de 2008

26. Les évaluations ne contribuent à améliorer le fonctionnement des organisations que si les responsables mettent systématiquement à exécution les recommandations qui en découlent. Des évaluations indépendantes de haut niveau des stratégies et des programmes par pays sont présentées au Conseil d'administration à la session de novembre, et les rapports correspondants contiennent les observations de la direction. Pour soutenir les activités de gouvernance l'année suivante, le rapport d'évaluation annuel informe le Conseil d'administration de la qualité des mesures de suivi mises en œuvre par le Bureau en s'appuyant sur sa propre évaluation ainsi que sur celle du Comité consultatif d'évaluation, qui veille à ce que des mesures adéquates soient prises pour assurer le suivi des évaluations de haut niveau.
27. En 2009, le Comité consultatif d'évaluation a évalué l'efficacité des mesures de suivi adoptées par la direction dans le prolongement des quatre évaluations de haut niveau réalisées en 2008. Le comité a noté que l'évaluation du programme de l'OIT pour le Royaume hachémite de Jordanie (2002-2007) a été bien accueillie par le Conseil d'administration. Le Comité consultatif d'évaluation s'est déclaré satisfait des mesures de suivi indiquées et n'a pas demandé davantage d'informations. Les mesures prises pour assurer le suivi des trois recommandations ont été jugées satisfaisantes.
28. Le Comité consultatif d'évaluation a noté que le suivi des recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation de la stratégie de l'OIT pour améliorer la protection des travailleurs migrants (2001-2007) sera en partie tributaire des activités futures ainsi que des décisions qui doivent être prises par les organes directeurs. Le Comité consultatif

d'évaluation s'est déclaré satisfait du chemin déjà parcouru, jugeant satisfaisantes, malgré leur caractère incomplet, les mesures de suivi adoptées pour les cinq recommandations.

29. Les informations concernant le suivi de l'évaluation de la stratégie de l'OIT destinée à aider les Etats Membres à améliorer l'impact des normes internationales du travail ont été communiquées trop tardivement pour qu'il soit possible de les soumettre à l'appréciation du Comité consultatif d'évaluation. Deux des six recommandations ont été pleinement mises en œuvre, les quatre autres ne l'ont été que partiellement et feront l'objet de mesures supplémentaires qui seront, pour l'essentiel, arrêtées par les organes directeurs.
30. En ce qui concerne l'évaluation du programme de l'OIT pour la Zambie (2001-2007)³, le Comité consultatif d'évaluation a souligné la nécessité de constituer un comité consultatif tripartite pour la mise en œuvre de ce programme et demandé au Bureau de prendre de nouvelles mesures pour harmoniser les activités relatives au travail décent dans le cadre du prochain PNUAD. Six des douze recommandations ont été jugées pleinement mises en œuvre; les six autres n'ont été appliquées qu'en partie, leur pleine exécution devant se faire au cours des six prochains mois. La situation fera l'objet d'un suivi tout au long de l'année à venir.

Partage des connaissances: enseignements et bonnes pratiques

31. L'évaluation, qui stimule la réflexion et favorise une meilleure compréhension, est un outil de plus en plus apprécié. Le système de gestion des connaissances d'EVAL, dénommé *i-Track*⁴, permet de répertorier et d'utiliser les enseignements tirés des évaluations et joue à ce titre un rôle clé dans le renforcement des capacités et la promotion de l'apprentissage institutionnel. Il s'agit d'une base de données que l'on peut prospecter en sélectionnant soit les éléments distinctifs du projet (intitulé, champ d'application, phases), soit les grands traits des enseignements qui ont pu en être tirés (nature et portée de la thématique retenue, action recommandée). Elle est en outre conçue pour permettre un accès facile aux demandes et aux rapports. Il est également possible, depuis 2008, de consulter les calendriers des évaluations, les rapports, les enseignements retenus. Le tableau 2 ci-dessous retrace l'évolution de cette base de données, en indiquant le volume et le type des informations recueillies.
32. Le travail accompli jusqu'à présent pour répertorier les enseignements tirés des évaluations et les rendre accessibles a permis de mettre en lumière deux difficultés qu'il faudra s'attacher à résoudre:
 - la qualité et le degré d'intégration des enseignements tirés des évaluations sont très variables;
 - on ne dispose d'aucune information précise sur la diffusion de ces enseignements ni sur leur intégration par les gestionnaires et le personnel de l'Organisation.

³ Document GB.303/PFA/3/3.

⁴ L'*i-Track* est un système multilingue de gestion de l'information accessible sur Internet, qui facilite la collaboration dans le domaine des évaluations et le partage des connaissances.

Tableau 2. Données récapitulatives sur la couverture des informations relatives aux évaluations de *i-Track* *

Rubrique	Août 2008	Décembre 2008	Mai 2009	Août 2009
Calendrier des évaluations	97	180	259	314
Recommandations	0	0	113	264
Bonnes pratiques	0	0	15	24
Enseignements	0	0	38	122
Rapports d'évaluation	130	227	275	305
Résumés des évaluations	13	55	79	150
Directives ou modules d'apprentissage en ligne	2	3	6	11

* Statistiques recueillies à partir du 1^{er} août 2008.

V. Évaluation externe indépendante de la fonction d'évaluation de l'OIT

33. L'évaluation externe indépendante de la fonction d'évaluation de l'OIT sera effectuée en 2010, soit cinq ans après l'adoption de la nouvelle politique et du nouveau cadre stratégique relatifs à l'évaluation⁵. Elle permettra d'orienter les décisions stratégiques relatives à la fonction d'évaluation du BIT, en particulier dans le cadre de la Déclaration sur la justice sociale et de la poursuite – à laquelle l'Organisation attache une grande importance – de la mise en œuvre de la GAR, qui tend à établir systématiquement des liens entre le suivi et l'évaluation, ainsi qu'entre la formulation des politiques et la budgétisation. Les résultats de l'évaluation seront soumis au Conseil d'administration qui proposera des orientations concernant le suivi des recommandations.
34. Le Bureau a réexaminé les approches utilisées pour les précédentes évaluations externes, ainsi que leurs résultats, notamment le système d'examen par les pairs, utilisé aujourd'hui par sept organisations du système des Nations Unies. Au terme de consultations avec les membres du Conseil d'administration et avec le Commissaire aux comptes, il a été décidé à l'unanimité que l'Unité de l'audit interne et du contrôle se chargerait de gérer les diverses phases de l'évaluation et que sa principale tâche sera de s'assurer que toutes les procédures relatives à la sélection des consultants externes indépendants soient respectées, notamment en ce qui concerne la transparence de l'appel d'offres; que les consultants puissent avoir accès aux ressources et au Bureau pour leur travail; et que le rapport soit diffusé de manière transparente.
35. L'évaluation externe indépendante portera sur les éléments suivants:
- la qualité de la fonction d'évaluation du BIT, appréciée en particulier sous l'angle de son indépendance, de sa crédibilité et de son utilité, ainsi que du soutien institutionnel dont elle bénéficie;
 - la conformité aux normes et règles internationales en matière d'évaluation;
 - les aspects structurels de la fonction d'évaluation, la question étant notamment de savoir si les dispositifs actuels contribuent à la formation et à la responsabilisation;

⁵ Document GB.294/PFA/8/4.

- les relations qu'entretient la fonction d'évaluation avec le reste de l'Organisation, notamment le mandat et les domaines d'activité d'EVAL, l'équilibre entre les activités d'évaluation centrales et décentralisées, et le dosage entre évaluations indépendantes et autoévaluations;
 - la nature des règles régissant la soumission des rapports au Comité consultatif d'évaluation (en interne) et au Conseil d'administration;
 - les liens entre les fonctions d'évaluation et les responsabilités vis-à-vis des mandants tripartites, et les moyens susceptibles de renforcer ces liens;
 - les relations avec les partenaires du système des Nations Unies et, d'une manière générale, avec ceux des systèmes multilatéral et bilatéral;
 - la nature des capacités et des compétences nécessaires pour les évaluations, et l'utilisation des techniques et des méthodes d'évaluation;
 - l'apport de la fonction d'évaluation aux orientations stratégiques, aux politiques, aux programmes et aux projets de l'OIT, notamment sous l'angle de la promotion de la GAR, et les moyens à mettre en œuvre pour qu'elle gagne encore en efficacité à cet égard;
 - le degré d'intégration des résultats des évaluations aux activités de suivi et aux stratégies de gestion des connaissances et leur degré de diffusion auprès du grand public.
36. Un résumé des conclusions et recommandations des évaluations sera présenté au Conseil d'administration en novembre 2010, accompagné d'une proposition relative à la mise en place d'une nouvelle stratégie d'évaluation ⁶.

VI. Evaluations prévues pour 2010

37. Le choix des évaluations de haut niveau prévues pour 2010 témoigne d'une volonté de tirer parti de l'expérience et de la performance de l'OIT. Elles porteront sur:
- le programme de promotion du travail décent du Kirghizistan;
 - le programme de promotion du travail décent de la République-Unie de Tanzanie;
 - les stratégies de l'OIT sur l'extension de la protection sociale, dans la perspective de la discussion récurrente sur la protection sociale qui se tiendra lors de la session de 2011 de la Conférence internationale du Travail.
38. Conformément au principe de rotation proposé dans la stratégie d'évaluation de l'OIT, les évaluations des programmes par pays de promotion du travail décent seront effectuées cette année en Afrique et en Europe. Les programmes de promotion du travail décent de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan doivent s'achever en 2009. En consultation avec les bureaux concernés, il a été décidé de réaliser une évaluation du programme de promotion du travail décent du Kirghizistan et de soumettre à un examen le programme des trois autres pays.

⁶ En juillet 2009, une version intégrale du projet de mandat a été communiquée pour observation aux secrétariats des groupes des employeurs et des travailleurs ainsi qu'aux représentants des cinq groupes régionaux. On peut consulter le document en question sur le site: www.ilo.org/eval.

39. Il est également proposé d'effectuer une évaluation du programme de promotion du travail décent de la République-Unie de Tanzanie, en raison de l'échéance prochaine du programme, de l'ampleur relativement importante des programmes de coopération technique et des services consultatifs de l'OIT dans le pays, et de la participation importante de l'OIT aux initiatives de programmation commune des Nations Unies. La République-Unie de Tanzanie étant l'un des pays pilotes sélectionnés pour la mise en œuvre de l'initiative visant à promouvoir l'unité d'action des organisations du système des Nations Unies, cette évaluation fournira de précieuses informations sur la participation de l'OIT au travail de l'équipe de pays des Nations Unies et aux mécanismes mis en place dans le cadre de cette initiative.

40. Le tableau 3 indique le calendrier des évaluations proposé pour 2010.

Tableau 3. Type, objet et calendrier des évaluations indépendantes prévues pour 2010

Type	Objet	Calendrier	Diffusion
Stratégie	Stratégie de l'OIT pour l'extension de la protection sociale	Janvier-juillet 2010	Présentation d'un résumé à la Commission PFA * en novembre 2010 Diffusion publique de l'intégralité du rapport (Internet)
Programme par pays	Programme par pays de l'OIT pour le Kirghizistan	Janvier-juin 2010	Présentation d'un résumé à la Commission PFA en novembre 2010 Diffusion publique de l'intégralité du rapport (Internet)
Programme par pays	Programme par pays de l'OIT pour la République-Unie de Tanzanie	Janvier-juin 2010	Présentation d'un résumé à la Commission PFA en novembre 2010 Diffusion publique de l'intégralité du rapport (Internet)
Evaluation externe des politiques	Fonction d'évaluation du BIT: 2005-2009	Janvier-août 2010	Résumé soumis à la PFA en novembre 2010 Diffusion publique de l'intégralité du rapport (Internet)
Evaluations des projets	Approximativement 70 grands projets et initiatives financés par le CSBO **	–	Diffusion de l'intégralité du rapport dès l'achèvement de ce dernier Présentation d'un résumé du rapport sur le site de l'OIT

* Commission du programme, du budget et de l'administration.

** Compte supplémentaire du budget ordinaire.

41. La commission souhaitera sans doute recommander au Conseil d'administration de:

- a) demander au Directeur général de poursuivre ses efforts pour aligner la fonction d'évaluation sur la mise en œuvre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable; et**
- b) fournir des orientations sur les priorités en matière d'évaluation pour 2010 et les dispositions relatives à l'évaluation externe indépendante de la fonction d'évaluation du BIT.**

Genève, le 1^{er} octobre 2009.

Point appelant une décision: paragraphe 41.